

FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION
HANDICAP – DPC 13002325007
Levons les peurs sur les différents types de handicap pour améliorer la prise en charge au cabinet dentaire

Mise à jour du document le 07/10/2026

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs opérationnels :

- Maîtriser les différents types de handicap pour y apporter des réponses appropriées
- Définir la place du chirurgien-dentiste depuis la surveillance et le dépistage jusqu'à la réalisation de soins bucco-dentaires
- Mettre en œuvre les techniques de prévention adaptées et envisager l'ensemble des thérapeutiques possibles (l'orthodontie, la rééducation fonctionnelle …)
- Hiérarchiser ses objectifs, en donnant la primauté à l'amélioration des activités fonctionnelles oro-faciales
- Faire le lien entre les professionnels, la personne en situation de handicap et la famille

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance apports théoriques et pratiques

Etudes de cas cliniques

Mises en situations professionnelles

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription dans le cadre du DPC :

- **10 décembre 2026**, **classe virtuelle** de **9h à 17h >> via votre compte DPC** | Mon DPC
- **17 juin 2027**, **classe virtuelle** de **9h à 17h >>** ***Inscriptions DPC 2027 : en cours d'ouverture – nous vous confirmerons lorsque l'ANDPC aura ouvert les sessions 2027 – Inscription par mail : formation@ufsbd.fr***
- **09 décembre 2027**, **classe virtuelle** de **9h à 17h >>** ***Inscriptions DPC 2027 : en cours d'ouverture – nous vous confirmerons lorsque l'ANDPC aura ouvert les sessions 2027 – Inscription par mail : formation@ufsbd.fr***

Inscription hors DPC :

1 : Inscription et règlement via le formulaire en ligne : formulaire chirurgien-dentiste / formulaire assistant(e) dentaire.

2 : Vous recevez un mail de confirmation d'inscription

3 : Le lundi qui précède votre formation, vous recevrez par email votre convocation avec tous les éléments pour rejoindre votre classe virtuelle

4. Vous recevrez sous 7 jours après votre formation, votre attestation de présence et de règlement

FORMATEURS

Dr Sahar MOUSSA BADRAN

PUBLIC

Equipe Dentaire : Chirurgien-Dentiste et Assistant(e) Dentaire

PRÉ-REQUIS

Être Chirurgien-Dentiste ou Assistant(e) Dentaire

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

15

DURÉE

1 journée de 7 heures

PROGRAMME

Module 1 : Introduction

- Définition de la personne handicapée, du soin aux handicapés
- Accès aux soins et coordination des soins : Que peut-on faire ? Quel est notre rôle en tant que soignants ? Quelles sont nos limites ?
- Le travail en réseau. : Les possibilités, l'intérêt
- Aspect légal de nos décisions

Module 2 : Handicaps et conséquences bucco-dentaires

- Myopathies, Trisomie 21, Encéphalopathies, TED, Handicapés mentaux, Epilepsie
- Les répercussions sur la prise en charge bucco-dentaire
- Le type de communication à mettre en œuvre avec le patient et les encadrants
- La mise en place de l'hygiène et du suivi

Module 3 : Soins dentaires, prothétiques et parodontaux

- Traitements prothétiques : Choix thérapeutiques
- Soins état vigile : conditions normales et sous prémédications, autres moyens
- Les codifications CCAM handicap : pour quels patients ?

Module 4 : Adapter simplement son cabinet pour accueillir des personnes handicapées

- Le cadre législatif : quelles obligations ?
- Améliorer sa communication (pictogrammes,...) et la circulation dans son cabinet

Module 5 : Réflexion sur les pratiques

- Prévention : actes préventifs au fauteuil, prévention individuelle et hygiène quotidienne
- Ethique et Décision thérapeutique

Étude de cas cliniques : quel acte pour quelle situation

Conclusion et évaluation de la formation

TARIF

De 346.60 € à 360€

PRÉCISIONS SUR LE TARIF

CHIRURGIEN-DENTISTE :

Tarif DPC : 369.60 €

Tarif hors DPC : 360 €

ASSISTANT(E) DENTAIRE :

Tarif : 210 €

Le déjeuner n'est pas inclus.

CALENDRIER

En inter :

- **10 décembre 2026**, **classe virtuelle** de **9h à 17h**

- **17 juin 2027**, **classe virtuelle** de **9h à 17h**
- **09 décembre 2027**, **classe virtuelle** de **9h à 17h**

En intra :

Sur demande (formation@ufsbd.fr)

MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le **Référent Handicap** de l'UFSBD par téléphone au 01 44 90 72 83 ou via l'adresse mail : referenthandicap@ufsbd.fr.

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

En début de formation : évaluation des connaissances pré-formation via un questionnaire en ligne

En cours de formation: le formateur procède à des tours de tables afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe

En fin de formation : évaluation des acquis post-formation via un questionnaire en ligne et évaluation de la satisfaction via un questionnaire en ligne

CHIFFRES CLÉS

- **Satisfaction apprenants : 100%** (satisfaction moyenne basée sur les questionnaires satisfactions des 12 derniers mois)
- **32 stagiaires formés** (calcul basé sur le nombre de stagiaires formés sur les 12 derniers mois)

FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE

CHIRURGIEN-DENTISTE :

DPC : à hauteur de 369.60 €* (* sous réserve d'un crédit suffisant sur votre compte DPC)

En vous inscrivant à la session sur www.mondpc.fr, les frais pédagogiques seront directement facturés à l'ANDPC sans que vous ayez de fonds à avancer.

Pour les praticiens libéraux > FIF PL : à hauteur de 200 €/jour** (dans une limite de 2 jours pour une même formation, plafond de 600 €/an)

- Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIF PL **fifpl.fr** au maximum 10 jours après le début de la formation.
- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

Pour les praticiens salariés > OPCO EP : selon barème annuel, renseignements et dossier de prise en charge sur www.opcoep.fr

ASSISTANT(E) DENTAIRE :

OPCO EP : selon barème annuel – renseignements et dossier de prise en charge sur www.opcoep.fr

**Formation susceptible d'être prise en charge

TUTORIELS PRISE EN CHARGE

Téléchargez nos tutoriels qui vous aideront en quelques clics à finaliser vos démarches auprès des organismes financeurs.

Tutoriel DPC

Tutoriel FIFPL

Tutoriel OPCO EP

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription est possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception du formulaire complété et la notification d'inscription du DPC ou de votre règlement dans le cas d'une inscription hors DPC.

CONFÉRENCE EN LIGNE UFSBD

Retrouvez, en cliquant sur le lien ci-après le replay de la Conférence en Ligne :

« **Recevoir et soigner les Personnes en Situation de Handicap (PSH) au cabinet dentaire** » animée par le Dr Sahar Moussa Badran le 11 février 2021.

SPÉCIALITÉ

Situations difficiles